



Page 6 / Clinique de la Dhuis : 20 ans d'aide médicale à la procréation



Page 11 / Les Malassis passent en zone bleue



Page 24 / Le grand cabaret oriental sous le chapiteau du Magic Mirrors



Page 26 / Coup de projecteur sur le club "Bagnolet lutte 93"



Bagnolet, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Romainville l'avenir ensemble



Vingt ans d'aide médicale à la procréation

Le centre d'aide médicale à la procréation de la clinique de La Dhuy offre un service de pointe et de proximité aux couples rencontrant des difficultés pour avoir un enfant.

biologiste. » Ouvert en avril 1985, le centre fête cette année ses 20 ans de fécondation in vitro. « Nous avons été l'un des premiers centres privés à pratiquer cette technique en France. Au début, j'étais seule à exercer alors que nous sommes aujourd'hui une équipe de 20 personnes qui s'occupent d'aider les couples dans leur parcours. »

Infertilité féminine ou masculine

En 20 ans, le centre s'est agrandi et les techniques ont évolué. « Au début des

Des centaines de photos de nouveaux-nés décorent le bureau du secrétariat. Pour cette seule année, 150 bébés sont nés avec le concours de la clinique de La Dhuy. Pour chaque grossesse, les parents qui rencontraient un problème d'infertilité ont eu besoin de l'aide médicale à la procréation (AMP). « Nous nous adressons à tous les couples qui ne peuvent pas avoir d'enfant sans aide médicale, explique le docteur Simone Zerah, directrice du centre. Le suivi est très individualisé. Nous accompagnons les couples au cas par cas. Lorsqu'ils se présentent à la clinique, nous les recevons lors d'une première puis d'une seconde consultation à trois semaines d'intervalle. Après examen, nous leur proposons une solution adaptée. Les chances de réussite varient en fonction de l'âge des patients. Pour que les couples puissent poser toutes leurs questions, ils participent à une réunion animée par un gynécologue et un

années 90, après avoir essentiellement considéré les problèmes de la femme, une attention plus particulière a été portée aux problèmes de stérilité ou d'hypofécondité masculine. Il est apparu que l'homme est impliqué dans 50% des cas d'infécondité. » Cette avancée a donné lieu à de nouveaux traitements avec par exemple l'arrivée de la « micro-injection », une méthode de fécondation in vitro qui facilite la pénétration des spermatozoïdes dans l'ovocyte.

Autre progrès, le nombre des grossesses multiples a considérablement diminué. C'est devenu une priorité. « L'évolution des connaissances est permanente dans ce secteur. Nous participons régulièrement à des rencontres nationales et internationales pour échanger et enrichir nos pratiques entre professionnels. » explique le docteur Jérôme Pfeffer, médecin biologiste dans l'établissement.

En France, l'aide médicale à la procréation est très encadrée par la loi sur la bioéthique. Le centre d'AMP et chacun de ses praticiens font l'objet d'un agrément régulièrement renouvelé. Les couples de Bagnolet et des villes alentour peuvent ainsi être traités à proximité de chez eux. C'est un facteur de confort important « car la prise en charge des patients nécessite une surveillance régulière » souligne le docteur Jean-Paul Taar, médecin biologiste au centre de La Dhuy. ■

Caroline Thiery

En savoir plus : Site d'information du centre d'Assistance Médicale à la Procréation de la clinique de La Dhuy • www.amp93.com
Le Guide d'initiation aux techniques de l'Assistance Médicale à la Procréation www.procreanet.com/pub/brochures/AMP



Le docteur Simone Zerah, directrice du centre AMP à la clinique de La Dhuy, entourée des médecins biologistes Jean-Paul Taar (à gauche) et Jérôme Pfeffer (à droite).

Les chiffres de l'AMP

Selon les statistiques, 10 à 12% des couples connaîtraient des difficultés pour concevoir un enfant. Ce chiffre a augmenté car les couples osent davantage en parler. En 2004, la France a enregistré 797 400 naissances (toutes naissances confondues). Dont environ 9 500 naissances issues de la fécondation in vitro et 4 500 d'une insémination artificielle. Environ 45 000 fécondations in vitro (FIV) ont été réalisées. (Une même femme peut suivre deux ou trois tentatives sur une année.)

Source : agence de biomedecine

Petit lexique

Les trois techniques de l'AMP les plus courantes sont l'insémination artificielle, la fécondation in vitro suivie du transfert d'embryon et la fécondation assistée suivie du transfert d'embryon.

• Insémination Intra Utérine (IIU)

L'insémination artificielle consiste à introduire des spermatozoïdes, par voie instrumentale, dans l'appareil génital de la femme.

• Fécondation in vitro ou FIV

C'est la fécondation à l'extérieur du corps de la femme. Elle est obtenue en laboratoire en mettant en contact un ovocyte prélevé sur les ovaires d'une femme, et des spermatozoïdes présents dans le sperme de l'homme.

• FIV par Micro injection ou FIV-ICSI

C'est une technique de fécondation in vitro assistée qui consiste à injecter un spermatozoïde directement dans un ovocyte.

Le commissaire européen aux Droits de l'homme en visite au château de l'Étang

La France est-elle toujours le pays des Droits de l'homme ? Le commissaire européen chargé du dossier au conseil de l'Europe, Alvaro Gil-Robles, a voulu en avoir le cœur net. Le mois dernier, il a donc effectué sa première visite officielle en France, se rendant dans diverses régions aussi bien dans les centres d'accueil et de rétention des étrangers, que les prisons.



Au château de l'Étang, le maire de Bagnolet, Marc Everbecq, expose la situation au commissaire européen, Alvaro Gil-Robles et au préfet de circonscription, Serge Jacob (à droite).

C'est ainsi que Alvaro Gil-Robles a voulu visiter le château de l'Étang où sont provisoirement hébergés la centaine de Bulgares que l'incendie suspect des lieux qu'ils habitaient avait jeté à la rue l'hiver dernier. Parfois très critique sur certaines réalités françaises, le commissaire européen aux Droits de l'homme a salué en revanche « méritoire et courageuse » la décision prise par le maire de Bagnolet d'héberger

provisoirement ces malheureux dans les conditions aussi décentes qu'il pouvait. La visite du commissaire européen a d'ailleurs été l'occasion d'une réunion de travail sur ce problème entre le maire, le préfet de Seine-Saint-Denis, Jean-François Cordet, et le préfet de circonscription, Serge Jacob. Jusqu'à présent les pouvoirs publics étaient restés sourds à l'appel de la municipalité à collaborer afin de trouver une solution à la précarité de la situation de ces Bulgares. La préfecture s'est engagée à aider la ville à résoudre ce problème. Une commission de travail entre la municipalité et la préfecture est à pied d'œuvre pour réunir les conditions d'une solution à la situation actuelle. ■

EN BREF

L'OMI devient l'ANAEM
L'Office des migrations internationales (OMI), établissement public administratif, et le Service social d'aide aux émigrants (SSAE), association reconnue d'utilité publique, sont

regroupés au sein de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM). La délégation locale de cette agence reste dans les locaux de l'ancien OMI au 53-55, rue Hoche à Bagnolet. Tél. : 01 49 72 54 00. ■

Le nouveau noctilien

Depuis le 20 septembre, les Franciliens bénéficient d'un réseau densifié de bus de nuit. Avec à Bagnolet, les lignes N12, N16, N23 et N34.

Des bus à deux chiffres inscrits sur un fond bleu nuit, voilà la nouvelle signalétique pour reconnaître facilement le Noctilien. Depuis plus d'un mois, la RATP et la SNCF ont mis en commun leur réseau respectif « Noctambus » et « Bus de Nuit » pour mettre au point ce nouveau service de bus. « Il fallait répondre à une demande croissante de transports de nuit. Le trafic a doublé en huit ans », explique Pierre Audiger, responsable de la communication à la RATP. « Il fallait aussi désengorger Châtelet où tous les bus convergeaient et qui était devenu un véritable nœud. » Désormais, si vous n'en avez pas besoin, vous ne passerez donc plus forcément par Châtelet ; quatre nouveaux grands points de correspondance ont



été ajoutés : Gare de l'Est, Gare de Lyon, Gare Saint-Lazare et Gare Montparnasse. Le nombre de points d'arrêt du réseau et la fréquence des bus ont aussi été augmentés. À Bagnolet par exemple, les lignes N12 (Boulogne-Billancourt / Marcel Sembat / Romainville-Carnot) et N16 (Pont de Levallois-Mairie de Montreuil) passent toutes les 30 minutes en semaine et toutes les 10 à 15 minutes le week-end. Les lignes N23 (Châtelet - Chelles-Gournay-RER) et N34 (Gare de Lyon-Torcy RER) assurent quant à elles un passage par heure la semaine et le week-end. Au total, 35 lignes desservent 175 communes franciliennes avec un service qui démarre à 00h30 avant le dernier métro

et se termine à 5h30. Le nouveau réseau devrait aider le retour des fêtards le week-end, mais aussi faciliter la vie des travailleurs de nuit qui représentent, en semaine, 70% des voyageurs. ■

Caroline Thiery

En savoir plus : le site Internet « Noctilien » : www.noctilien.fr